

Vue d'ensemble de la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement

VOLET 1

CAPSULES

Vous trouverez dans ce volet une série de capsules sous forme de diaporamas animés offrant notamment une vue d'ensemble des fonctions et pouvoirs d'un conseil d'établissement. Des exemples concrets sont également ajoutés pour vous aider à intégrer les notions importantes.

- › **Capsule 1** | Introduction
- › **Capsule 2** | Informations sur la nouvelle gouvernance scolaire
- › **Capsule 3** | Conseil d'établissement en bref : composition, formation et rôle
- › **Capsule 4** | Rôles et responsabilités
- › **Capsule 5** | Fonctionnement du conseil
- › **Capsule 6** | Fonctions et pouvoirs
- › **Capsule 7** | Verbes utilisés et distinction
- › **Capsules complémentaires :**
 - Projet éducatif
 - Plan de lutte contre l'intimidation et la violence
 - Frais scolaires
 - Régime pédagogique et grille-matières
 - Consultation obligatoire des élèves
 - Avis et recommandations (pouvoir d'initiative)
 - Budget annuel d'un établissement
 - Les élèves au conseil
 - Le membre parent au comité de parents

VOLET 2

CAHIER DU MEMBRE ET DE LA DIRECTION D'ÉTABLISSEMENT

Ce volet présente un cahier où sont consignés divers outils auxquels les membres d'un conseil d'établissement et la direction peuvent se référer en tout temps et tout au long de l'année scolaire.

Schéma sur les conseils d'établissement

Ce document présente les conseils d'établissement des écoles et des centres ainsi que certaines particularités associées à leur composition respective.

Rôles et responsabilités

Cette section présente une vue d'ensemble de ce qui est attendu des membres et de la direction au conseil d'établissement. Des précisions sont apportées concernant le rôle spécifique de la présidence et de la direction.

Liste des pouvoirs

Ce document présente les pouvoirs du conseil, son rôle précis et celui de la direction d'établissement et des membres du personnel, ainsi que le moment proposé pour traiter du sujet.

Calendrier des principaux sujets traités

Ce calendrier propose d'étaler les activités du conseil sur une année scolaire et suggère des mois ou des périodes pour s'y attarder. Il donne une vue d'ensemble des sujets traités lors des séances du conseil.

VOLET 3

FICHES THÉMATIQUES

Ces fiches présentent une description du thème (en quelques mots), des précisions, des conseils et suggestions de bonnes pratiques, des ressources, etc.

* = Modifications ou nouveautés apportées à la *Loi sur l'instruction publique*

SECTION 1 | Informations générales

1. Composition d'un conseil d'établissement
2. Formation d'un conseil (assemblée, élections, membres et substituts*)
3. Fonctionnement (règles de régie interne*, présidence*, vice-présidence*, etc.)
4. Verbes fréquemment utilisés (ex. : approuver, adopter et être consulté)

SECTION 2 | Fonctions et pouvoirs généraux

5. Projet éducatif*
6. Plan de lutte contre l'intimidation et la violence*
7. Règles de conduite et mesures de sécurité (règles de fonctionnement pour les centres)
8. Gratuité scolaire et contributions financières
9. Acte d'établissement et critères de sélection de la direction
10. Services de garde et règles de fonctionnement*
11. Avis et recommandations (pouvoir d'initiative)*
12. Formation de comités*
13. Rapport annuel du conseil d'établissement*

SECTION 3 | Fonctions et pouvoirs liés aux services éducatifs

14. Modalités d'application du Régime pédagogique, orientation générale et enrichissement
15. Temps alloué à chaque matière (grilles-matières)
16. Activités et sorties éducatives
17. Programmes des services complémentaires et particuliers (ou d'éducation populaire pour les centres)
18. Consultation des parents de l'école
19. Consultation des élèves*

SECTION 4 | Fonctions et pouvoirs liés aux services extrascolaires

20. Services extrascolaires (ex. : activités parascolaires)

SECTION 5 | Fonctions et pouvoirs liés aux ressources matérielles et financières

21. Utilisation des locaux et immeubles
22. Fonds à destination spéciale
23. Budget annuel de l'établissement

Fiches complémentaires

24. Autres avis et consultations
25. Élèves à un conseil d'établissement
26. Élèves handicapés ou en difficulté d'adaptation ou d'apprentissage (EHDAA)
27. Portrait et fonctionnement d'une équipe-école / d'une équipe-centre
28. Conseil d'établissement à distance (ex. : situation exceptionnelle)

PRÉSENTATION DE LA FORMATION

Cette formation obligatoire, élaborée par le ministère de l'Éducation, s'adresse aux membres des conseils d'établissement, aux directions des écoles primaires et secondaires ainsi que des centres d'éducation des adultes et de formation professionnelle. Elle est également accessible toute personne s'intéressant à la réussite éducative des élèves et qui désire s'impliquer au sein de cette instance de gouvernance scolaire au Québec.

CONTENU

Elle est composée de trois volets qui regroupent des capsules, un cahier et des fiches thématiques. Son contenu est réparti en fonction des principaux sujets traités au sein d'un conseil d'établissement. En tout temps, la *Loi sur l'instruction publique* a préséance sur le contenu des documents fournis, qui constituent avant tout des outils de vulgarisation juridique pour soutenir toutes les personnes dans l'exercice de leurs fonctions et pouvoirs.

CONDITION GAGNANTE

Il est suggéré qu'une activité soit planifiée en début d'année scolaire, le plus tôt possible suivant la constitution du conseil d'établissement. Ainsi, tous les membres du conseil, de même que la direction d'établissement, pourront échanger sur les sujets abordés dans la formation et s'assurer d'une compréhension commune des rôles et responsabilités de chacun. Les contenus incontournables sont d'abord les capsules 1 à 5 ainsi que le cahier.

RESPONSABILITÉS

Il revient au comité de gouvernance et d'éthique de chaque centre de services scolaire de s'assurer que tous les membres des conseils d'établissement suivent cette formation dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat. Dans un esprit de responsabilité partagée, chaque conseil d'établissement est ainsi invité à prendre en charge sa formation, avec le soutien et l'accompagnement du centre de services scolaire.

SUBSIDIARITÉ

Cette formation constitue une des assises importantes de la nouvelle gouvernance scolaire au Québec, en permettant aux membres et à la direction d'établissement d'être outillés pour exercer pleinement leur rôle et leurs responsabilités. En ce sens, elle rappelle également l'importance du principe de subsidiarité au sein d'une organisation scolaire, en réaffirmant que le conseil d'établissement est l'un des lieux décisionnels le plus près des personnes directement concernées : les élèves.

Aux parents, aux membres du personnel enseignant, aux membres du personnel professionnel, aux membres du personnel de soutien - y compris les membres du personnel affecté aux services de garde -, aux membres élèves - jeunes et adultes, aux membres de la communauté ainsi qu'aux directions d'établissement, bonne formation et bon conseil d'établissement!

Cette formation a été produite par le ministère de l'Éducation en collaboration avec des partenaires du réseau scolaire :

- Association des directions générales des centres de services scolaires (ADIGECSS)
- Association montréalaise des directions d'établissement scolaire (AMDES)
- Association québécoise des cadres scolaires (AQCS)
- Association québécoise du personnel de direction des écoles (AQPDE)
- Centrale des syndicats du Québec (CSQ) et ses trois fédérations du secteur scolaire :
 - Fédération des syndicats de l'enseignement (FSE-CSQ)
 - Fédération du personnel de soutien scolaire (FPSS-CSQ)
 - Fédération des professionnelles et professionnels de l'éducation du Québec (FPPE-CSQ)
- Confédération des syndicats nationaux (CSN) : Fédération des employées et des employés de services publics de la CSN (Secteur scolaire-FEESP CSN)
- Fédération autonome de l'enseignement (FAE)
- Fédération des centres de services scolaires du Québec (FCSSQ)
- Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ)
- Fédération québécoise des directions d'établissement d'enseignement (FQDE)
- Regroupement des comités de parents autonomes du Québec (RCPAQ)

Rappel concernant la formation obligatoire :

Les membres doivent suivre, dans les plus brefs délais suivant leur entrée en fonction pour un premier mandat, la formation à l'intention des membres des conseils d'établissement (**voir l'article 53 de la LIP**).

Le contenu de cette formation est élaboré par le ministère de l'Éducation, qui diffuse les documents prévus auprès des personnes concernées (**voir l'article 459.5 de la LIP**).